

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**DU 27 FÉVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février à vingt-heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 février 2018

**Présents** : MM. Micat, Verna, Vandenhecke, Mmes Michener, Prieur, Tartarin, de Saint-Seine,

**Excusés** : M. Adam, Roulet, Taupin, Mmes Beauvais, Galisson, Joubert,

**Secrétaire de séance** : M. Vandenhecke

**Approbation du compte-rendu de la précédente réunion**

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

**N° 2018-03: MARCHÉ PUBLIC – AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX**

**1.1 Commande publique - Marché public**

Le maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été lancée pour l'aménagement des logements situés au-dessus de la mairie. Un avis d'appel public à concurrence a été publié à la nouvelle république ainsi que sur la plateforme dématérialisée.

Vu le code des marchés publics,

Vu l'analyse des offres préparée par le bureau d'étude SOLIHA et présentée à la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Accepte** de retenir les entreprises proposées par la commission d'appel d'offres pour l'aménagement des logements locatifs communaux comme suit :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises retenues</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Lot 1 – Démolition - Maçonnerie</b>	MESTIVIER	24 760,48 €
<b>Lot 2 -Charpente Couverture</b>	CCT	8 353,00 €
<b>Lot 3 – Menuiserie</b>	BERLEAU - Ligueil	18 000,00 €
<b>Lot 4 – Plâtrerie Isolation</b>	RIVL	14 251,32 €
<b>Lot 5 – Electricité VMC</b>	CADIEU	10 106,00 €
<b>Lot 6 – Plomberie Sanitaire</b>	COCHET	7 894,00 €
<b>Lot 7 – Chauffage</b>	COCHET	10 884,00 €
<b>Lot 8- Peinture et revêtement</b>	NAUDON	14 662,55 €
<b>Lot 9 – Serrurerie</b>	BOSHEL	1 683,00 €
<b>Lot 10- Désamiantage</b>	ABC ENVIRONNEMENT	5 402,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>115 996,35 €</b>

➤ **Autorise** le maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

**N° 2018-04: EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ  
PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT  
D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT – DEMANDE D'OUVERTURE  
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE  
PARCELLAIRE AUPRÈS DU PRÉFET**

**8.4 Aménagement du territoire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-29 et L 2122-22,

Vu le code de l'expropriation,

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, approuvé le 30 novembre 2007,

Le maire expose au Conseil municipal :

La commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin s'est engagée dans un projet de création d'une aire de stationnement pour les véhicules et les bus scolaires afin de sécuriser l'accès des enfants à l'école, annexé à la présente.

À ce jour, une partie du chemin d'accès nécessaire à la création de l'aire de stationnement appartient à un propriétaire privé,

Compte tenu de l'intérêt, pour la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, à réaliser ce projet, la commune se voit dans l'obligation de diligenter la présente procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur le périmètre de l'opération.

Cette déclaration d'utilité publique permettra d'acquérir par voie d'expropriation la parcelle privée (C n° 351 en partie), nécessaire à la réalisation de l'opération, dont le plan parcellaire est annexé à la présente.

Pour ce faire, il est aussi demandé à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire une enquête parcellaire conjointe à l'enquête préalable de DUP.

Considérant que le propriétaire unique du chemin d'accès à l'aire de stationnement refuse une acquisition à l'amiable ou un échange de parcelle,

Considérant que la parcelle en question est classée « emplacement réservé » dans le PLU pour élargissement du chemin d'accès,

Considérant l'intérêt pour la commune de réaliser ce projet et d'en faire prononcer l'utilité publique par madame la Préfète d'Indre-et-Loire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Décide** d'acquérir la parcelle privée nécessaire au projet d'aménagement d'une aire de stationnement et d'en demander le transfert de propriété par voie d'expropriation, au bénéfice de la commune.

➤ **Sollicite** madame la Préfète d'Indre-et-Loire pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une aire de stationnement.

➤ **Sollicite** madame la Préfète d'Indre-et-Loire pour l'ouverture conjointe d'une enquête parcellaire en vue de l'expropriation sur la parcelle C n° 351 (en partie) dont le plan parcellaire est joint à la présente.

➤ **Autorise** le maire, à signer tout acte de cession amiable par le propriétaire de la parcelle concernée qui pourrait intervenir en cours de procédure d'expropriation.

➤ **Autorise** le maire à signer les actes, courriers, notifications, offres, mémoires et tout autre document intervenant dans le cadre de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique,

➤ **Autorise** le maire à ester en justice et à défendre les intérêts de la commune devant les juridictions compétentes, en désignant le cas échéant un avocat pour représenter la commune lors de la phase administrative et judiciaire de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

**N° 2018-05: DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE****7.5 Finances locales – subventions**

Le maire de Saint-Senoch demande aux municipalités une aide (don, subvention, main d'œuvre) pour un conseiller municipal de leur commune. Suite à une maladie non identifiée, M. Sébastien Arnault est paralysé. Actuellement, il ne peut faire face ni au coût du matériel indispensable à son handicap, ni à celui des travaux d'adaptation de son logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder une aide exceptionnelle à M. Sébastien Arnault d'un montant de 300 €.

**N° 2018-06: DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE****7.5 Finances locales – subventions**

Le maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention du collège de Ligueil pour un voyage scolaire en Espagne du 15 au 21 avril 2018. Le montant du voyage s'élève à 250 €. Sept élèves sont concernés : Lorenz Lambert, Célia Mariette, Camille Mercier, Dorian Villaumé, Maurine Archambault, Mathis Cathelin et Dimitri Legueret.

Le maire rappelle qu'habituellement la commune verse une participation pour les voyages linguistiques à hauteur de 40 €/élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de verser à chaque enfant une participation de 40 € pour le voyage scolaire (soit 280 € pour 7 élèves).

**Questions diverses :****Travaux – budget assainissement (dossier suivi par M. Vandenhecke et M. Taupin)**

Suite à une visite des postes de refoulement et de la lagune, différents travaux sont à prévoir en 2018 :

Poste de relevage "La folie":

-Grille de sécurité et fixations/chaine de pompe/ attache barre guide à changer. Prévoir l'ensemble en inox.

-Réalisation d'un collecteur d'eau autour du poste afin d'évacuer les eaux parasites provenant des champs qui surchargent les pompes de relevage en temps de pluie.

-Vérifier et/ou poser un clapet anti retour sur la conduite de trop plein du poste se situant de l'autre côté de la route. Une opération de curage et nettoyage du fossé est nécessaire tant que l'engin de TP est sur les lieux pour les travaux précédents.

-Remplacement du poste électrique complet (élément qui n'est plus aux normes, remplacement de pièces impossible, présence de fils nus).

Poste de relevage D50 :

-Réalisation et pose d'une grille de sécurité en inox pour assurer la sécurité du personnel de maintenance.

Deux devis ont été demandés :

- VEOLIA : 1 881,23 € T.T.C
- ATF : 1 254,00 € T.T.C (devis retenu)

Lagune :

-Nettoyage simple du rû 10 ou 20 m en amont. Nettoyage manuellement de la végétation et des embâcles sur tout le linéaire du fossé (environ 50 m) qui traverse le bois en amont de la lagune. Ce fossé concentre un gros volume d'eau pluviale provenant du village.

- La buse eaux pluviales de la commune déverse dans le fossé lagune ce qui a pour effet de creuser fortement la terre et raviner celui-ci. Il convient de combler le fossé avec de l'argile tassée (par exemple), prolonger la buse, recouvrir de terre ou pierre et ainsi réduire la hauteur du fossé. En aval du bois, la buse qui passe sous le chemin pourrait être prolongée d'environ 6 m dans le fossé le long de la lagune. Les remblais enveloppant cette rallonge de buse, permettraient de consolider les abords de la lagune et de stabiliser la clôture fragilisée à cet endroit.

- Empierrage et maçonnerie du déversoir de la lagune (il en existait un à l'origine, retrouvé ce jour à 50 m en aval).

Certains travaux peuvent être effectués par Hervé.

### **Déploiement de la fibre optique**

Suite à une information du conseil départemental, le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des logements d'habitation aura lieu en 2020 sur notre commune.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise TDF.

Afin de faciliter la commercialisation des offres internet, le Département demande aux communes de veiller à la qualité de l'adressage des habitations (nom de rue et numérotation). Une numérotation des maisons d'habitations situées à La Croix Guimas et à l'Allée des Grenouilles est donc nécessaire.

Dans un premier temps, l'entreprise TDF nous demande de lister les voies privées et les syndicats de copropriétés.

### **Dotations au titre des amendes de police**

La commune peut demander une subvention au titre du reversement du produit des amendes de police. La demande de subvention doit être transmise avant le lundi 26 mars 2018.

Les travaux subventionnés sont les aménagements en lien avec la sécurité routière. Le montant de l'opération doit être compris entre 1200 € et 100 000 € H.T.

Il est proposé de demander des devis pour l'achat d'un radar mobile pédagogique et enregistreur.

### **Recensement projet 2018-2021 – Contrat régional de solidarité territoriale**

Dans le cadre de l'élaboration du contrat régional de solidarité territoriale, des fiches ont été transmises à la communauté de communes pour les projets suivants :

- Isolation des logements situés Rue de l'Abbé Favoreau
  - Isolation du logement de l'école et du logement situé au-dessus de la cantine
- La communauté de communes a précisé que les travaux d'éclairage public peuvent être pris en charge par le CRST – une subvention de 20 % (en plus de la participation du SIEIL) peut être attribuée. Il est proposé de remplir une nouvelle fiche projet pour l'installation de l'éclairage public – Rue de La Demmennerie et au lieu-dit « Les Chaumes ».

### **Aménagement du centre-bourg**

Le STA s'est déplacé le lundi 20 février pour donner un avis sur l'aménagement des doubles chicanes rue des Fontaines. Le STA n'est pas favorable à la double chicane. Suite aux retours favorables des riverains, le principe de la double chicane est maintenu. Une demande de permission de voirie sera transmise au STA.

### **Animations (14 juillet et 11 novembre)**

La fanfare Dix de Der a été retenue pour l'animation du 14 juillet pour un montant de 1 200,00 € avec la présence de 5 musiciens.

Pour le repas des aînés du 11 novembre, le spectacle music-hall proposé par Phil et Laure a été choisi pour un montant de 620,00 €.

### **Projet – étude de marché par des étudiants**

Quatre étudiants du lycée Saint-Gatien en terminale Sciences et Technologie souhaite réaliser une étude de marché pour un projet de construction d'un écogite et d'un magasin de produits locaux (projet fictif).

Cette étude de marché sera transmise à la population.

### **Commissions à la communauté de communes**

Le bureau communautaire propose de créer 3 nouvelles commissions de travail complémentaires de celles existantes : Sport, Mobilités et Énergie.

La communauté de communes nous demande de fournir le nom des éventuels candidats conseillers municipaux avant le 26 février.

Par ailleurs, la commission Solidarité étant incomplète, des élus peuvent aussi intégrer cette commission.

Candidats :

- Commission Sport :
- Commission Mobilités : Chantal de Saint-Seine
- Commission Energie : Patrick Verna
- Commission Solidarité :

### **Plan Climat Air Energie Territorial**

La communauté de communes Loches Sud Touraine a engagé une démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET).

Le PCAET a pour objectif de définir un projet territorial de développement durable.

Un cahier des charges a été établi pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût estimatif de la prestation est estimé à 80 000 € H.T.

### **Organisation des Cirandonnées**

L'association A Tous Les Temps prend en charge l'organisation de la fête médiévale des Cirandonnées le dimanche 10 juin 2018. Cette manifestation a pour but la mise en valeur du chemin de Saint-Martin.

L'association recherche des bénévoles afin d'organiser une randonnée sur notre commune.

Mmes Prieur et Tartarin sont bénévoles.

### **SIEIL**

Les travaux de sécurisation à La Besnardière débutent.

Suite à des problèmes de baisse de tension, des enregistreurs seront posés chez MM. Lefeu , Moreira, Hémard (La Grangée).

### **Commission des chemins**

Un Doodle sera envoyé aux membres de la commission pour fixer une réunion afin de déterminer le programme de fossés 2018.

Des trous doivent être rebouchés sur les voies suivantes (Les Pinsonnières, Cosnier). Ces travaux seront réalisés par les agents techniques.

### **Demande de modification de zonage du PLU**

Une demande de modification de zonage du PLU a été demandée par M. Cogneau Emmanuel pour une parcelle située aux Chaumes afin de la rendre constructible (actuellement en zone agricole).

Le maire précise que cette demande pourra être étudiée dans le cadre d'une révision du PLU.

La révision du PLU ne pourra intervenir qu'après l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) par la communauté de communes (délai : 2 ans). Le PLU devra prendre en compte les grandes orientations d'aménagement posées par le SCOT. Par ailleurs, lors de la mise en compatibilité des PLU avec le SCOT, se posera la question de l'élaboration d'un PLUi (PLU à l'échelon intercommunal).

### **Courrier de Mme Sally HALLE**

Le maire donne lecture du courrier de Mme Sally HALLE relatant différents désordres ayant cour à La Chapelle-Blanche-Saint-Martin (courrier joint au procès-verbal)

*La prochaine réunion du conseil municipal est fixée :*

*- le mardi 3 avril 2018 à 20h00*

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour**  
**du conseil municipal du 27 février 2018**

	<b>Délibérations</b>
<b>2018-03</b>	Marché public – aménagement de logements locatifs communaux
<b>2018-04</b>	Expropriation pour cause d'utilité publique dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de stationnement – demande d'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire auprès du préfet
<b>2018-05</b>	Demande d'aide exceptionnelle
<b>2018-06</b>	Demande de subvention pour un voyage scolaire

## Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2018

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Signatures</b>
Adam Jean-Pascal	Absent
Beauvais Céline	Absente
Galisson Anne-Sophie	Absente
Joubert Sylvie	Absente
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	Absent
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	Absent
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	